

## DÉLIBÉRATION N°2 - MOUVEMENTS INTER-BUDGETS

### A. CHARGES DE PERSONNEL

Dans le cadre de ses missions, le CCAS de Dunkerque a fait le choix de gérer directement des établissements ou des services qui ont nécessité la constitution de budgets annexes, c'est le cas notamment pour les établissements Matthys, Van Eeghem, Bel Air, Schepman et Maison des Dunes.

Toutefois, par souci d'efficacité, des personnels peuvent être affectés à plusieurs desdits budgets (poste comptable, poste de médecin...) et voir leur masse salariale mandatée sur un seul budget.

Dans ce cas et pour respecter la bonne affectation des dépenses et la sincérité budgétaire, il y a lieu de procéder à divers mouvements budgétaires inter budgets de refacturation dont le tableau suivant retrace la réalité pour 2021.

En dépenses	2021
Budgets	Montant à comptabiliser
Principal	34 767,90
Matthys	32 602,44
Van Eeghem	37 664,17
Bel Air	13 972,47
Maison des Dunes	37 605,48
Maison des Dunes	10 629,61

En recettes	2021
Budgets	Montant à comptabiliser
Principal	84 239,08
Van Eeghem	10 629,61
Maria Schepman	37 605,48
Bel Air	34 767,90

### B. REMBOURSEMENTS ASP CONTRATS AIDES (CUI ET EA)

Concernant les recettes, le budget principal du CCAS de Dunkerque perçoit l'intégralité des remboursements versés par l'agence de service de paiement (ASP) au titre des contrats aidés employés par le CCAS et ses budgets annexes. Il y a lieu de procéder au reversement des sommes reçues en fonction des affectations des personnels en contrats aidés.

Pour 2021, les remboursements sont répartis par budget comme dans le tableau ci-dessous :

En dépenses	2021
Budget	Montant à comptabiliser
Principal	420 393,05

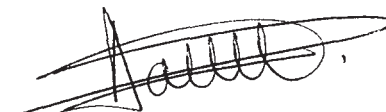
En recettes	2021
Budgets	Montant à comptabiliser
Matthys	39 310,73
Van Eeghem	186 796,31
Maria Schepman	112 812,18
Maison des Dunes	81 473,83

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver :

- Les différents mouvements budgétaires inter budgets de refacturation mentionnés ci-dessus dans le cadre de personnes affectés à plusieurs établissements ;
- Le reversement des sommes perçues par l'Agence de Service de Paiement au titre de l'ensemble des contrats aidés dans chacun des budgets annexes compte tenu de la répartition réelle des effectifs dans les différents établissements.

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Pour le Maire-Président,**  
**La Vice-Présidente,**



**Leïla NAIDJI**

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DUNKERQUE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 10 novembre 2022 pour la séance du 17 novembre 2022 à 18h00

---

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

### ► ONT PARTICIPÉ :

#### ▪ En présentiel

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente  
Monsieur Alain SIMON – Vice-Président Délégué  
Monsieur Rémi BECUWE - Administrateur  
Madame Delphine CASTELLI – Administratrice  
Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice  
Madame Catherine DELESALLE – Administratrice  
Monsieur Yohann DUVAL - Administrateur  
Madame Jocelyne FEVER - Administratrice  
Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur  
Madame Laurence HUMILIÈRE – Administratrice

#### ▪ En vision conférence

Madame Élisabeth LONGUET

### ► ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Michèle PEPIN à Monsieur Alain SIMON

**DÉLIBÉRATION N°2 - MOUVEMENTS INTER-BUDGETS**

**A. CHARGES DE PERSONNEL**

Dans le cadre de ses missions, le CCAS de Dunkerque a fait le choix de gérer directement des établissements ou des services qui ont nécessité la constitution de budgets annexes, c'est le cas notamment pour les établissements Mathtys, Van Eeghem, Bel Air, Schepman et Maison des Dunes.

Toutefois, par souci d'efficience, des personnels peuvent être affectés à plusieurs desdits budgets (poste comptable, poste de médecin...) et voir leur masse salariale mandatée sur un seul budget.

Dans ce cas et pour respecter la bonne affectation des dépenses et la sincérité budgétaire, il y a lieu de procéder à divers mouvements budgétaires inter budgets de refacturation dont le tableau suivant retrace la réalité pour 2021.

En dépenses	2021
Budgets	Montant à comptabiliser
Principal	34 767,90
Mathtys	32 602,44
Van Eeghem	37 664,17
Bel Air	13 972,47
Maison des Dunes	37 605,48
Maison des Dunes	10 629,61

En recettes	2021
Budgets	Montant à comptabiliser
Principal	84 239,08
Van Eeghem	10 629,61
Maria Schepman	37 605,48
Bel Air	34 767,90

**B. REMBOURSEMENTS ASP CONTRATS AIDES (CUI ET EA)**

Concernant les recettes, le budget principal du CCAS de Dunkerque perçoit l'intégralité des remboursements versés par l'agence de service de paiement (ASP) au titre des contrats aidés employés par le CCAS et ses budgets annexes. Il y a lieu de procéder au reversement des sommes reçues en fonction des affectations des personnels en contrats aidés.

Pour 2021, les remboursements sont répartis par budget comme dans le tableau ci-dessous :

En dépenses	2021
Budget	Montant à comptabiliser
Principal	420 393,05

En recettes	2021
Budgets	Montant à comptabiliser
Mathtys	39 310,73
Van Eeghem	186 796,31
Maria Schepman	112 812,18
Maison des Dunes	81 473,83

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver :

- Les différents mouvements budgétaires inter budgets de refacturation mentionnés ci-dessus dans le cadre de personnes affectés à plusieurs établissements ;
- Le reversement des sommes perçues par l'Agence de Service de Paiement au titre de l'ensemble des contrats aidés dans chacun des budgets annexes compte tenu de la répartition réelle des effectifs dans les différents établissements.

**ADOPTÉ**

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Pour le Maire-Président,  
La Vice-Présidente,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20221117-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2022

Affichage : 24/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

**Leïla NAIDJI**

